

Vienna International Centre, P.O. Box 500, A-1400 Vienna, Austria
Telephone: +43-1-26060, Facsimile: +43-1-26060-5867 / 5868,
Email: incb.secretariat@un.org Internet Address: <http://www.incb.org/>

Ref.: E/INCB/PSY/C.L. 2/2023

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) a l'honneur de solliciter la coopération des autorités compétentes de votre Gouvernement pour ce qui suit.

D'importantes pertes en vies humaines et destructions de biens ont été signalées dans le nord-ouest de la Syrie et en Turquie, à la suite du violent tremblement de terre qui a frappé hier le sud de la Turquie. Les besoins humanitaires urgents des communautés touchées par ce tremblement de terre dévastateur nécessitent une action rapide pour assurer l'expédition et la disponibilité de médicaments, y compris de médicaments contenant des stupéfiants et des substances psychotropes contrôlés au niveau international.

L'OICS souhaite rappeler à tous les gouvernements qu'en cas de situation d'urgence grave, telle que la situation alarmante qui prévaut en Syrie et en Turquie, il est possible d'appliquer des procédures de contrôle simplifiées à l'exportation, au transport et à la distribution de médicaments placés sous contrôle. Dans les circonstances actuelles, les autorités compétentes peuvent donc autoriser l'exportation de médicaments contenant des stupéfiants et/ou des substances psychotropes sous contrôle vers les pays touchés, même en l'absence des licences d'importation et/ou des évaluations requises. Il n'est pas nécessaire d'inclure les approvisionnements d'urgence dans les évaluations du pays importateur.

De plus amples informations à ce sujet sont disponibles dans les [Lignes directrices type pour la fourniture, au niveau international, des médicaments soumis à contrôle destinés aux soins médicaux d'urgence](#) et [les enseignements tirés de l'expérience des pays et des organisations d'aide humanitaire s'agissant de faciliter la Fourniture de substances placées sous contrôle dans les situations d'urgence](#)

Les autorités compétentes sont invitées à contacter l'OICS dans le cas où une assistance serait nécessaire pour faciliter la fourniture de médicaments placés sous contrôle en Syrie et en Turquie.

L'OICS ne doute pas que cette question recevra rapidement l'attention de votre Gouvernement.

Vienna, le 07 Février 2023

